

DISTRIBUTEUR	_	_	 	 _	_	 	_	_	——	_	 	 	_	

Bulletin de Souscription ALIZE CONVICTION

Titre de créance vert complexe de droit français présentant un risque de perte en capital, émis sous-programme d'émission d'obligations de Natixis de 30 000 000 000 d'euros - Code ISIN : FR001400LPK3

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission d'Obligations de 30 000 000 000 d'euros de l'Emetteur, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les conditions définitives de l'émission datées du 6 décembre 2023 (les « Conditions Définitives ») sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com) et sur demande écrite auprès de Natixis (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à l'instrument financier ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives peuvent être remises au souscripteur sur simple demande. ALIZE CONVICTION est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance (9 juillet 2032). Il est donc fortement recommandé de ne souscrire à cet instrument financier que si vous avez l'intention de conserver l'investissement jusqu'à l'échéance maximum prévue. La revente de ALIZE CONVICTION sur le marché secondaire s'effectue à sa valeur de marché du jour de la revente et vous prenez un risque de perte en capital non mesurable à priori et pouvant être totale.

Les Caisses d'Épargne informent les investisseurs (i) qu'un Prospectus de Base remplaçant le Prospectus de Base 2023 sera publié autour du 10 juin 2024 (le « Prospectus de Base 2024 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2024 pourraient être publiés avant le 5 juillet 2024. Le Prospectus de Base 2024 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amffrance.org), sur le site dédié de Natixis (www. ce.natixis.com) et sur demande écrite auprès de l'Emetteur (Natixis BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2024 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2024 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après sa publication ou celle du supplément précité. Les Caisses d'Épargne aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2024 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Vous êtes invité à consulter la section Facteurs de risques du Prospectus de Base avant tout investissement dans *ALIZE CONVICTION*.

Retrouvez l'ensemble des documents de ALIZE CONVICTION sur le site www.ce.natixis.com et disponible sans frais en agence.

☐ M. ☐ Mme ☐ M. et Mme	☐ Personne morale
N. (B.: G.: I	A remplir en cas d'une souscription au nom de M. et Mme
Nom/ Raison Sociale :	Nom ·
N° LEI :	
Prénoms :	Nationalité :
Nationalité :	
Né(e) le : à à	Né(e) le : à à
Adresse postale :	
·	

Veuillez indiquer <u>le cas échéant</u> votre adresse fiscale si elle est diffé Adresse fiscale :	
Code postal : Ville :	
informations vous expliquant pourquoi et comment la Caisse d conservées ainsi que les droits dont vous disposez s'agissant o	ement des données à caractère personnel vous concernant. Les 'Epargne utilisera vos données, combien de temps elles seront de ces données figurent dans notre notice d'information. Vous www.caisse-epargne.fr/protection-donnees-personnelles ou sur
2. Montant souscrit et livraison :	
Souscription à un montant total de euros.	
Les instruments financiers correspondants seront livrés et cons bancaires (joindre un RIB)	ervés sur mon compte titres ordinaire dont voici les coordonnées
Code Banque Code Guichet N	luméro de Compte Clé
3. Engagements spécifiques :	
Le client peut retirer le montant investi, sans frais, à tout mor	ment, pendant la période de commercialisation.
4. COÛTS ET FRAIS* / COMMISSION DE PLACEME] Les coûts et frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffre * Frais, déduits du montant investi par le client ou payés par le client en plus du montant investi,	es sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.
Coûts et frais liés au service d'investissement :	Coûts et frais liés à l'instrument financier :
 Frais uniques : Des frais de courtage peuvent s'appliquer en cas de sortie avant l'échéance du produit.* 	Frais uniques : Néant
 Frais récurrents : D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit.* 	Frais récurrents : Néant
·	Frais liés à la transaction : Néant
Frais liés à la transaction : Néant	Frais accessoires : Néant
Frais accessoires : Néant	
* La tarification associée à ces frais est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement financier.	
 Coûts uniques : commission de placement maximum de 3,60 % du montant placé (soit 360 €) versée par l'Emetteur au Distributeur. Ce taux de commission varie en fonction du niveau de montants placés par le réseau des Caisses d'Epargne. 	 Coûts uniques : Néant Coûts récurrents générés par le produit (coûts de structuration) :
 Coûts récurrents : commission annuelle de 0 % (soit 0 €) versée par l'Emetteur au Distributeur. 	 0,45 % (soit 45 €) la 1^{ère} année 0,45 % (soit 45 €) la 2^e année 0,00 % les années suivantes

Total des coûts et frais :

4,05 % soit 405 € Calculé pour la première année

Impact annuel des coûts et frais sur le rendeme	nen	ndeı	ren	le	sur	frais	et	coûts	des	annuel	npact
---	-----	------	-----	----	-----	-------	----	-------	-----	--------	-------

L'impact annuel des coûts et frais sur le rendement est calculé sur la durée de détention recommandée pour ce produit. Le calcul de ces impacts est disponible dans le DIC remis avant la souscription.

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement.

AVERTISSEMENT

ALIZE CONVICTION est un titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement, et les frais relatifs à cet instrument financier sont détaillés dans le Document d'Informations Clés (DIC). Il convient de respecter la durée conseillée de l'investissement. Toute revente de cet instrument financier avant la date d'échéance s'effectue aux conditions de marché et peut entraîner un gain ou une perte, partielle ou totale, en capital. Le prix du rachat de l'instrument pourra être supérieur ou inférieur à son prix d'émission. L'évolution de l'instrument financier pourra différer de l'évolution de l'indice. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés (DIC) qui doit vous être remis. Il est disponible sans frais en agence ou sur le site www.ce.natixis.com.

<u>5</u>	. Récépissé	<u>établi</u>	dans	<u>le ca</u>	<u>idre de</u>	s dispositions	des	articles	L.341-12	et	L.341-16 IV	<u> du</u>	Code	<u>Monétaire</u>	et	<u>Financier</u>
6	« CMF ») :															

Je reconnais avoir acquis ALIZE CONVICTION en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier, tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et ses textes d'application.

ou

- Je reconnais que, ci-après dénommé le "démarcheur",
- après s'être enquis de ma situation financière, de ma connaissance et de mon expérience en matières d'investissement financier, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, de mon appétence au risque et de ma capacité de subir des pertes et de mon horizon de placement, et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition de ALIZE CONVICTION;
- a attiré mon attention sur le fait qu'il existe un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance et que la rémunération de mon placement n'est pas garantie;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à ALIZE CONVICTION requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (brochure commerciale, conditions définitives, document d'informations clés);
- m¹a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières de ALIZE CONVICTION;
- m'a également informé qu'en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ALIZE CONVICTION, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Art. L. 341-1 du CMF: « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit avec une

personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part un accord sur: La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1; Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative du démarchage, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes

MENTION OBLIGATOIRE A RENSEIGNER:

Date de signature du récépissé * :

* La date de signature du présent récépissé doit donc être antérieure de 3 jours ouvrés au moins à la date de signature du bulletin de souscription.

Signature du récépissé par le(s) souscripteur(s):

6. Mode de règlement :									
Veuillez débiter mon compte courant	dont voici les	coordonnées bancaires (joir	ndre un RIB)						
Code Banque Code Guichet Numéro de Compte Clé									
de <i>(somme à écrire en toute lettre)</i> :									
MENTION OBLIGATOIR)Ε Λ	Date d'annroha	tion de la souscription :						
RENSEIGNER:	AL A								
Je reconnais qu'en souscrivant à ALIZE CONVICTION après le 05/07/2024, je souscris sur une valeur qui évolue en fonction des conditions de marché et qui peut être supérieure ou inférieure à 100 euros. Je reconnais avoir compris que ce produit présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance. Je reconnais également avoir reçu le Document d'Informations Clés (DIC) préalablement à la souscription. Signature du (des) souscripteur(s) pour l'approbation de la souscription:									
1 ^{er} exemplaire : Souscripteur			2 ^{ème} exemplaire : Conseiller / Distributeur						



Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME